PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT*

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (19h00 – 5h00)

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (sélectionner la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire:

☐ **Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général**
- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels et livraisons.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

☐ **Consultations et soins**
- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé

☐ **Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap**
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

☐ **Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance**
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

☐ **Transfert**
- Déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis l'aéroport.

☐ **Animaux de compagnie, le soir et la nuit après 19h00**
- Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie.

Le : **à :** **Signature :**

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir de tout document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.